



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 24140

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la nature des blindages du futur char Leclerc S XXI évoquée dans sa réponse à la question n° 21313 publiée au Journal officiel du 4 août 2003, page 6198. Il aimerait savoir si ce char qui va être prochainement livré à l'armée française sera doté d'un blindage susceptible de résister à des charges d'uranium appauvri du type de celles que l'armée américaine a utilisées lors de la guerre en Iraq.

Texte de la réponse

Les chars Leclerc S XXI seront dotés d'un nouveau blindage de tourelle qui leur conférera une meilleure protection de l'arc avant face aux missiles et aux munitions flèches de dernière génération.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24140

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6776

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8199